



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET CADRE DE VIE
Plateforme Départementale des Manifestations Sportives

Affaire suivie par M. Ousmane DIOP

TEL : 01 30 92 85 40

FAX 01 30 92 85 22

@ : ousman.diop@yvelines.gouv.fr

Mantes-la-Jolie, le

18 MAI 2018

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION n° PDMS 2018/ 112

Le préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 411-29 à R 411-31, R 412-9 et R 414-3-1 ;
VU le Code du Sport, notamment ses articles L 331-5 à L 331-7, L 331-9, D 331-5, R 331-6 à R 331-17-2 et A 331-2 à A 331-5 ;
VU l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 décembre 2017 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2018 ;
VU l'arrêté n° 2018113-0010 en date du 23 avril 2018 donnant délégation de signature à monsieur Gérard DEROUIN, sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

délivre récépissé

au

comité départemental de cyclisme des Yvelines, représenté par monsieur Frédéric BRAIL de sa déclaration visant à organiser les 19 et 20 mai 2018, trois courses cyclistes intitulées « Tour Cycliste des Yvelines 2018 » aux départs de Gambais, Gambaiseul et Houdan.

La manifestation traversera les communes du département selon les plans annexés au présent récépissé pour un nombre attendu de 150 participants pour chaque course.

Les participants seront tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques. En aucun cas ils ne devront obstruer la voie publique hors les parties réservées par arrêtés municipaux.

Les participants devront également être éclairés dans l'éventualité du déroulement de nuit de tout ou partie de la manifestation.

Les organisateurs devront s'assurer que d'autres manifestations ne se déroulent pas au même endroit à la même heure.

Les organisateurs doivent prendre les mesures d'assistance et de secours propres à assurer la protection médicale, notamment des participants, et visant à limiter les conséquences dommageables d'éventuels accidents. Celles-ci doivent être clairement établies et adaptées à la manifestation.

Il est demandé aux organisateurs d'aviser, avant la manifestation, les services de Police et/ou de Gendarmerie territorialement compétents.

Ils doivent avoir obtenu, au préalable, l'autorisation de passage des maires des communes traversées.

Les organisateurs ont également obtenu l'autorisation ad hoc dès lors que la manifestation se déroule en tout ou partie :

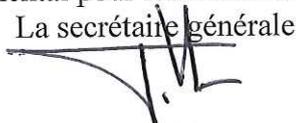
- sur le territoire d'une forêt domaniale, auprès de l'agence interdépartementale Yvelines – Hauts de Seine de l'Office National des Forêts (24, rue Edouard Charton 78 000 Versailles ☎01-30-84-11-40- Fax 01-39-02-15-21), et respecter le règlement de l'ONF s'appliquant à toute manifestation en forêt domaniale,
- sur un terrain ou chemin privé, auprès du propriétaire,
- sur une zone Natura 2000 auprès de la Direction Départementale des Territoires.
- Parc Naturel Régional du Vexin français

Lorsqu'un fléchage est mis en place, il devra être installé au plus tôt la veille et sera retiré au plus tard le lendemain de la manifestation. Il sera mis en place sur des supports indépendants et non sur des supports existants ou sur les arbres. Enfin, la remise en état des chemins de terre empruntés et le nettoyage des voies traversées, si nécessaire, seront à la charge des organisateurs.

Ce récépissé est délivré au titre de l'article R331-8 du Code du Sport.

Il ne vaut pas autorisation et ne préjuge en rien des autres dispositions réglementaires pouvant intervenir pour l'organisation de cette manifestation et notamment sur le volet sécuritaire.

Pour le Sous-préfet,
Délégué départemental pour les Manifestations Sportives,
La secrétaire générale



Françoise TOLLIER

NOTE D'INFORMATION

Objet : Organisation de la course cycliste « **Tour cycliste des Yvelines** »

Références :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement ses articles L 2212-1 et suivants, L 2215-1, L 3221-4 et L 3221-5 ;

Le Code de la Route, notamment ses articles R 411-29 à R 411-31, R 412-9 et R 414-3-1 ;

Le Code du Sport, notamment ses articles L 331-5 à L 331-7, L 331-9, D 331-5, R 331-6 à R 331-17-2 et A 331-2 à A 331-5 ;

Le décret n° 92-757 du 3 août 1992 du ministère de la justice, modifiant le code de la route et relatif à la sécurité, des courses et épreuves sur les voies ouvertes à la circulation publique ;

Le décret 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

L'arrêté interministériel du 26 août 1992 portant application du décret n°92-757 du 3 août 1992 ;

L'arrêté préfectoral du 31 mars 1992 portant réglementation particulière des épreuves sportives sur la voie publique ;

L'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 décembre 2017 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2018 ;

P.J : 2 annexes.

Sur la base des éléments que vous avez communiqués dans le dossier de déclaration et des modifications auxquelles vous avez donné votre accord, vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à la manifestation sportive dont vous assurez l'organisation :

I Caractéristiques de l'épreuve

La course intitulée « **Tour cycliste des Yvelines** » a été déclarée le 8 mars 2018 auprès de mes services.

Les épreuves se dérouleront selon le programme suivant :

– le samedi 19 mai 2018

- Contre la montre individuel, les départs seront donnés toutes les minutes à partir de 8h30.
- Course en circuit, la compétition aura lieu entre 13 h et 17 h.

– le dimanche 20 mai 2018

- Course en ligne de 128 km, la compétition aura lieu entre 8 h et 12 h, Le départ de la course sera donné à Houdan et l'arrivée est prévue à Maule.

II Le régime de circulation

Cette course cycliste bénéficie de la priorité de passage sur la voie publique de la commune de Gambais le samedi 19 mai 2018.

Par ailleurs, les coureurs cyclistes seront escortés, tout au long de la course, par la Gendarmerie Nationale le dimanche 20 mai 2018.

III Itinéraire

La course se déroulera selon le plan indiqué sur l'annexe n° 1 jointe à la présente note.

IV Le dispositif de sécurité

La sécurité de la course sera assurée par des signaleurs, munis de brassards, aux points indiqués dans l'annexe 1.

La liste nominative des signaleurs figure dans l'annexe 2.

Les signaleurs désignés par l'organisateur devront être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité pour la garantie de la sécurité des participants. Ils devront être munis de brassards, de gilets fluorescents et d'une copie des autorisations et auront pour mission de signaler aux autres usagers de la route le passage de la manifestation. Ils veilleront au strict respect du code de la route et devront être positionnés conformément au plan annexé à la présente note.

La signalisation utilisée est celle qui sert à régler manuellement la circulation: Piquet mobile à deux faces, modèle **K 10** (un par signaleur).

Placés sous l'autorité et la responsabilité de l'organisateur, ils ne détiennent pas les prérogatives dévolues aux forces de l'ordre.



Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS SIC PNR RNR SA ADM CIS CAD



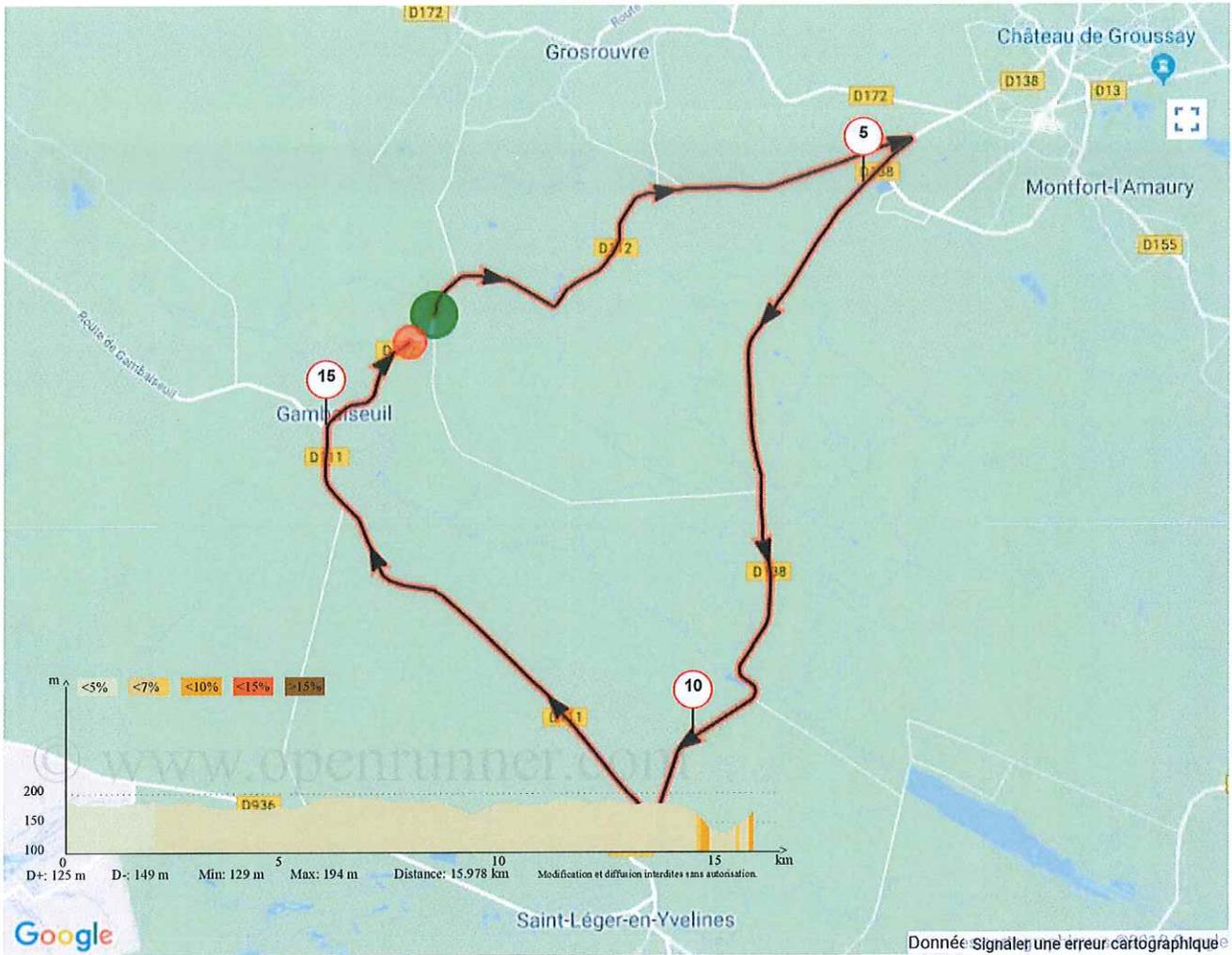
VU POUR DEMEURER
ANNEXE 1
MANTES-LA-JOLIE, le

18 MAI 2018

CLM GAMBAIS
Distance : 7.548km
Auteur : CDC78
ID du parcours : 5640012

Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS SIC PNR RNR SA ADM CIS CAD

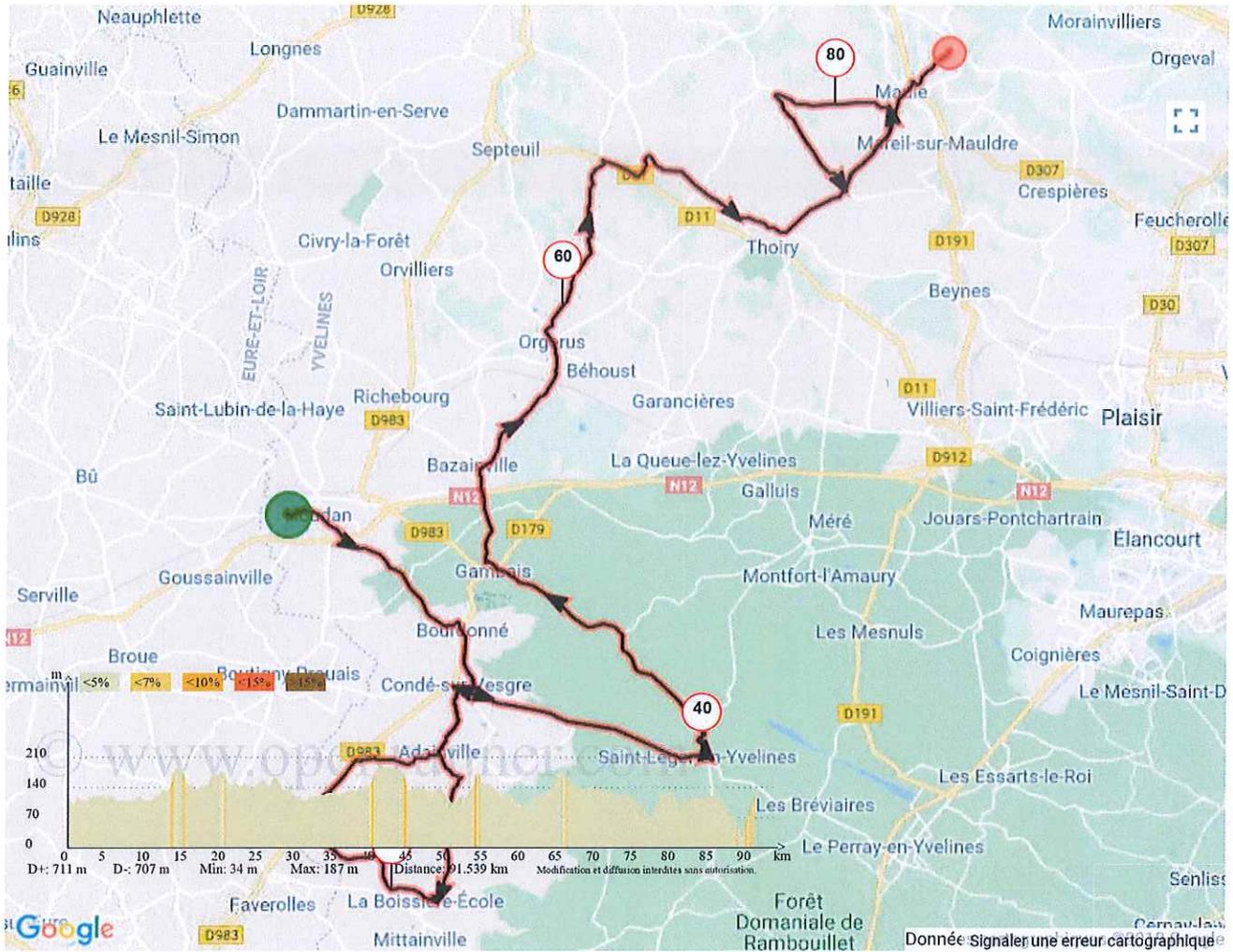


CIRCUIT DE GAMBASEUIL
Distance : 15.978km
Auteur : CDC78
ID du parcours : 5640014



Les tracés et les impressions de cartes effectués sur ce site sont dédiés à un usage strictement administratif.

Couches : ZPS SIC PNR RNR SA ADM CIS CAD



circuit en ligne 2018
 Distance : 91.539km
 Auteur : CDC78
 ID du parcours : 5640040

18 MAI 2018

Liste des signaleurs TOUR Cycliste des Yvelines 2017 MAJ 29/05/2017

NOM	Prénom	Numéro de Permis	Préfecture / Sous-Préfect. De délivrance	Date de délivrance permis	Adresse	CP	Ville
BERAUD	Frédéric	960728100040	CHARTRES (28)	27/11/1997	7 rue des 3 Chaumes	78370	PLAISIR
BRIEY	Christian	890570200411	Préfecture de Police de Paris	07/04/1995	17, rue du vieux moulin	78370	PLAISIR
COURT	Christophe	910742210164	Préfecture de Police de Paris	07/04/1995	17, rue du vieux moulin	78370	PLAISIR
DUVAL	Yannick	810178200609	Versailles	13/06/2001	Le Boulay 4 l'Orée du Bois	78950	GAMBAIS
NICOLAS	Bernard	761129410717	Quimper	28311	3 rue de la Croix de la Barre	78550	RICHEBOURG
THOMAS	Christophe	850628100162	Mantes	28/06/1985	7 rue de la Commanderie	28410	CHAMPAGNE
DOUILLARD	Christian	820385200070	Rambouillet	03/03/2005	14 rue des coquetiers	78890	GARANCIERES
ELIE épouse EMERAUD	Colette	39334 67 91	Mantes la Joie	10/12/2007	2 rue du Parc	78550	HOUDAN
EMERAUD	Dany	11806M 67 78	Mantes la Joie	10/12/2007	2 rue du Parc	78550	HOUDAN
FOUCHE	Jacky	(59.78) 593363	DREUX	18/11/1959	2 rue de Brest	28410	GOUSSAINVILLE
GIMENEZ	DANIELLE	810 278 300 619	St Germain en Laye	02/02/1982	RUE DE LA TUILLERIE	28410	BOUITIGNY S OPTON
GIMENEZ	RAPHAEL	143123	TULLE	21/09/1971	RUE DE LA TUILLERIE	28410	BOUITIGNY S OPTON
GUEGAN	Gwenael	940878400100	versailles	29/12/1994	7 rue de l'opton	78550	THONVILLE SUR OPTON
ROLLAND	Guy	86442	rAMBOUILLET	19/10/1970	27 rue Moreau	78650	BEYNES
HAINCOURT	Dominique	890278200326	Versailles	31/01/2008	6 rue des vieilles tanneries	78550	HOUDAN
JANNOT	Michel	75984541	S-P Mantas la Jolie	14/04/2005	7 rue du Heire Rouge	78550	HOUDAN
JANNOT	Thierry	860378420090	CHARTRES	28/10/2008	7 rue des marronniers	28410	ABONDANT
LE ROUX	Lionel	(70.75) 751932632	Préfecture de Police de Paris	10/06/1970	22 bis, Chemin de la Guérinoterie	78950	GAMBAIS
LEGER	Denis	770378100319	MANTES LA JOLIE	30/11/1977	RUE DE L'eglise	28410	CHAMPAGNE
MARQUES	David	010378300921	S-P St Germain en Laye	16/02/2004	4 chemin du Moulin Brulé	78550	HOUDAN
ROLLAND	Guy	86442	RAMBOUILLET	14/10/1970	27 rue Moreau	78650	BEYNES
SECACHE	Alexandre	970378200117	RAMBOUILLET	13/10/1998	19b rte de nogent	78113	GRANDCHAMP
THIERREE	Jérôme	921078400871	Versailles	26/10/1992	6, rue des Sablons	28260	SAUSSAY

Liste des signaleurs TOUR Cycliste des Yvelines 2017 MAJ 29/05/2017

THIOLLET	Sébastien	980128100268	Chartres	29/09/1999	67 rue Marcel Decarris	78370	PLAISIR
VEILLE	Bruno	820978100352	MANTES LA JOLIE	22/11/1982	83, route de mont mucet	78950	GAMBAIS
VEILLE	Estelle	110 378 200 147	RAMBOUILLET	02/05/2012	83, route de mont mucet	78950	GAMBAIS
VIEIRA	Stephane	970278400638	versailles	10/06/1997	10 rue de la gouttiere	78640	NEAUPHLE LE CHÂTEAU
VIRAUT	Gérard	801178310578	St Germain en Laye	22/11/1980	3, Clos des Epinettes	78890	GARANCIERES
WELLER	Didier	830 800 200 427	versailles	21/04/1999	104T Rue Nationale	78940	LA QUEUE-LEZ-YVELINES
SAUVAGE	RAPHAEL	930 718 100 241		27/10/1993	6 SENTE DU PETIT BUISSON	28410	BU
MANCEAU	ROMAIN	060 27 82 002 89		05/07/1987	64 BIS ROUTE DE PERDREAUVILLE	78950	GAMBAIS
MAROTEL	JEAN LOUIS	76 08 941 110 12		30/04/1956	3 ROUTE DE LA FOLIE	78550	MAULETTE
DIEU	SERGE	4810N		08/03/1947	64 BIS RUE DES VIGNES	78550	MAULETTE
LEBIGRE	DENIS	81 05 780 0289		10/10/1955	7 rue de la Mairie	78910	FLEXANVILLE
THIERRE	ALAIN	751 442 616	PARIS	23/02/1965	RUE DES JEUX DE BILLES	78550	HOUDAN
ELIE	GERARD	11267R	RAMBOUILLET	13/05/1969	RUE DES VIGNES	78550	HOUDAN
LORRE	CLAUDE	854 020 692	VERSAILLES	27/03/1972	8 rue du Verdon MONTIGNY LE BX 78180		
BONFIGLIO	CLAUDIO	820 892 230 258		30/07/1974	2 pl G. Taillefer MONTIGNY LE BX 78180		
ROCHEFORT	JEAN	512 714	VERSAILLES	22/11/1957	16 Route de Gambais BAZAINVILLE 78550		
LORRE	Raymonde	770878400598	VERSAILLES	26/06/1978	8 rue du Verdon MONTIGNY LE BX 78180		
SIMON	CHRISTIAN	800135312025			RUE DE LA FERME 78580 MAULE		
POULAIN	MICHELINE	3551M			7 RUE PASTEUR 78580 MAULE		
LEONARD	JEAN MICHEL	1986180			22 GR FLEUBERT 78650 BEYNES		
BOTHEREAU	Jean Louis	155 066 109 900 504	RAMBOUILLET	04/04/1975	Les Petites Yvelines P 281 78610 Les Breviaires		
BOURDIN	Christelle	89 067 820 019	RAMBOUILLET	15/06/1990	17 rue des Roches 28300 GAS		
BOURDIN	Olivier	87 067 820 023	RAMBOUILLET	12/08/1987	8 rue de Brie 78310 MAUREPAS		
BOURDIN	Xavier	7 860 578 200 478	RAMBOUILLET	16/09/1986	17 rue des Roches 28300 GAS		
GOULLAT	Christophe	880 607 200 526	Hauts de seine	27/09/1999	2 rue de la Mairie 78125 ORCEMONT		
JOURDAN	Stéphane	155 037 851 707 480	RAMBOUILLET	21/06/1973	23 rue Emile Carré 28700 AUNAY SOUS AUNEAU		

Liste des signaleurs TOUR Cycliste des Yvelines 2017 MAJ 29/05/2017

JOURDAN	Nadine	751 059 562 678	Préfecture 59	14/02/1976	23 rue Emile Carré 28700 AUNAY SOUS AUNEAU
LAMY	Frédéric	930 478 200 181	RAMBOUILLET	19/12/1992	11 rue de Beauce 78310 MAUREPAS
LAMY	Luc	13171R	RAMBOUILLET	17/01/1970	4bis rue de la Breloque 78610 LE PERRY EN YVELINES
LECORNEC	Daniel	4320R	RAMBOUILLET	15/11/1965	5 rue du Lavoir 78610 SAINT LEGER EN YVELINES
MARIE	Annie	810 728 100 813	RAMBOUILLET	04/08/1981	25 rue de la Harpe 78610 SAINT LEGER EN YVELINES
MARSOLLIER	Alain	147 843	Préfecture 94	27/04/1967	21 route des Grands Coins 78610 ST LEGER en YVELINES
MOREAU	Michel	760 778 200 369	RAMBOUILLET	27/07/1976	9 chemin de Poyers 78125 ORPHIN
MOREAU	Sylviane	255 067 851 600 382	RAMBOUILLET	24/10/1973	9 chemin de Poyers 78125 ORPHIN
NICOLAS	Gérard	830 578 430 172	Préfecture 75	22/10/1965	40 route de Chevreuse 78720 CERNAY LA VILLE
POUSSIGNOT	Christian	149 057 856 200 496	RAMBOUILLET	27/10/1975	2 rue de Larridon 78610 SAINT LEGER EN YVELINES
SIMON	Noël	134 379	Préfecture 28	24/02/1965	29 rue des Granges 28230 HANCHES